



Centre canadien pour la justice internationale

Communiqué de presse
Le 26 juin, 2008

Contact : Jayne Stoyles
Tél. : +1 (613) 614-4292
Courriel : jstoyles@ccij.ca

LES PORTE-PAROLLES DES DROITS DE LA PERSONNE DEMANDENT AU CANADA DE RÉCUPÉRER SON RÔLE EN TANT QUE LEADER CONCERNANT LA JUSTICE INTERNATIONALE

Le jeudi, 26 juin – Ottawa

Selon un panel composé de Maher Arar, survivant de torture, Lloyd Axworthy, ancien Ministre des affaires étrangères, ainsi que Ellen Gabriel, activiste des droits des autochtones, le Canada ne maintient pas sa réputation en tant que sensibilisateur des droits de la personne et leader des matières se rapportant à la justice internationale. Ce panel est organisé et supporté par le nouveau Centre canadien pour la justice internationale (CCJI). Le CCIJ demande au gouvernement canadien de continuer son rôle comme porte-parole pour la Cour pénale internationale et de poursuivre les criminels de guerre qui habitent au Canada.

Selon Maher Arar, un Canadien, né en Sibérie, qui lui-même a été victime de torture après avoir été faussement accusé d'avoir entretenu des liens terroristes : « Le Canada doit choisir : il peut choisir d'être satisfait avec la dévolution des droits de la personne ou choisir le chemin dont la majorité des Canadiens préférerait, c'est-à-dire mettre l'accent sur la prévention des crimes de guerre et de la torture ainsi que sur le respect des droits de la personne. Le monde a besoin d'un Canada qui fait preuve de leadership. »

« Le Canada était un leader dans le développement des mécanismes de la justice internationale, par exemple la création de la Cour pénale internationale, » affirme Dr. Lloyd Axworthy, Président et Vice-chancelier de l'Université de Winnipeg et un des innovateurs de l'approche «sécurité humaine » par rapport aux affaires mondiales. « Nous avons besoin d'un soutien solide et prolongé afin de favoriser la continuité de ces mécanismes. De plus, en examinant des pays comme le Soudan, la Colombie, le Myanmar et plusieurs autres, on découvre que les atteintes aux droits de la personne existent encore. Voilà pourquoi il faut mener des investigations et des poursuites légales afin que la justice puisse mettre fin au terrible cycle. »

Le gouvernement canadien estime qu'il y a des centaines de criminels et abuseurs majeurs des droits de la personne qui habitent au Canada. En 2000, le Canada a passé une nouvelle législation se rapportant aux crimes de guerre. Par contre, ces nouveaux règlements ont été utilisés une fois dans les derniers 8 ans, dans un cas concernant un ancien militant rwandais qui a prétendument

commis des actes de tortures, des abus sexuels et d'autres atrocités dans le contexte du génocide en 1994.

Selon Jayne Stoyles, Directrice exécutive du CCJI: « La justice est une étape primordiale dans le processus curatif des survivants. On estime qu'un sur trois des réfugiés venant au Canada a subi des traitements de torture ou souffre de traumatismes de guerre. Ainsi, l'impact psychologique de ces traumatismes rend les tâches quotidiennes, telles que le soutien de leur famille et l'engagement communautaire actif, très difficiles ».

« La torture et les autres atrocités ne sont pas la réalité des régions éloignées,» soutient Ellen Gabriel, Présidente des Femmes autochtones du Québec et membre du Comité exécutif de l'Association des femmes autochtones au Canada. « Récemment, le Premier Ministre Harper a exprimé ses excuses aux Canadiens indigènes et a reconnu le dommage intergénérationnel résultant des politiques d'assimilation ainsi que la torture et autres abus présents dans les écoles résidentielles. Ces excuses et d'autres formes de justice sont des étapes nécessaires dans le processus curatif des survivants. »

Ce panel a été organisé dans le contexte de la journée internationale des Nations Unis pour les victimes de torture. Le CCJI travaille avec les survivants et les victimes de génocide, de torture et d'autres atrocités afin de poursuivre les criminels. Pour plus d'information, veuillez consulter notre site Web : www.cci.ca.